

Facteur 21: de l'agenda à l'action

Facteur 21: développement durable dans les communes



Le développement d'une politique communale durable concrète répond aux objectifs suivants :

- Sensibilisation générale à une politique communale tenant compte de manière équilibrée des aspects économiques, environnementaux et socio-politiques.
- Prise de conscience des responsables communaux des activités déjà réalisées dans le contexte du développement durable
- Favoriser l'engagement commun des responsables administratifs et politiques communaux dans le sens du développement durable, sans créer de nouvelles structures
- Intégrer le développement durable dans les tâches quotidiennes de la commune
- Permettre l'élaboration de stratégies basées sur le consensus et l'apport de nouvelles idées par la mise en réseau des groupes d'intérêts et acteurs locaux dans un processus d'agenda 21 local
- Mettre l'accent sur la mise en oeuvre
- Assurer la continuité du processus par la signature d'une déclaration d'engagement sur la voie du développement durable

Facteur 21 est l'instrument qui accompagne ce processus.




Adresses de contact dans votre région:

Suisse romande

SuisseEnergie pour les communes
Brigitte Dufour-Fallot
Bio-Eco Sàrl
Rue de Prieuré 2, 1304 Cossonay-Ville
Tél. 021 861 00 96, Fax 021 862 13 25
info@bio-eco.ch

www.suisse-energie.ch
www.energiecite.ch



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Raumentwicklung ARE
Office fédéral du développement territorial ARE
Ufficio federale dello sviluppo territoriale ARE
Uffizi federal da svilup dal territori ARE



Facteur 21 encourage le développement durable dans les communes

Déroulement du processus Facteur 21



Facteur 21, développé par SuisseEnergie pour les communes, est un instrument d'autoévaluation permettant d'analyser et d'évaluer la politique communale sous l'angle du développement durable.

Facteur 21 établit un profil des forces et des faiblesses de tous les domaines de la politique communale, de la planification aux travaux publics, en passant par les finances, la formation et la prospérité sociale. Le diagnostic Facteur 21 permet de préciser les objectifs des autorités et de définir une vision du développement futur de la commune. Il constitue une aide à l'orientation pour ceux qui se lancent dans un processus d'Agenda 21 local.

Les avantages de Facteur 21:

- Vue d'ensemble et évaluation des mesures de développement durable actuellement mises en oeuvre dans la commune
- Evaluation de l'incidence de nouvelles mesures sur le développement durable de la commune
- Mise en évidence de pistes de développement futures et de possibilités concrètes d'actions
- Intégration du développement durable dans la planification stratégique de la commune (objectifs de la législature)
- Favorise l'engagement des autorités en faveur d'une politique de développement durable
- Accompagnement du processus
- Crée les bases d'une implication des citoyens-ennes dans le développement de la commune

Acteurs

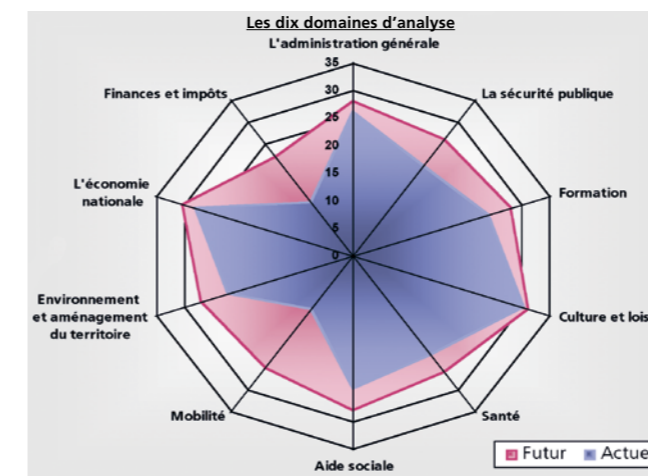
L'état des lieux est effectué par un groupe de travail formé de représentants administratifs et politiques de la commune, avec l'aide d'un consultant externe spécialiste du développement durable.

1. Etat des lieux

Un diagnostic Facteur 21 représente un état des lieux de la politique communale dans dix domaines représentatifs des trois orientations fondamentales du développement durable. Dans chaque domaine, 5 questions permettent de dresser la liste des projets et actions en cours et futurs dans la commune.

2. Analyse

Chacune des actions énumérées est évaluée du point de vue de son incidence sur l'environnement, l'économie et la société. Une représentation graphique des vecteurs décrivant chaque domaine (facteurs 21) selon un diagramme en toile



Représentation du développement durable dans les dix domaines de la politique communale



Analyse selon les trois domaines du développement durable

d'araignée permet de visualiser les résultats chiffrés et de mettre en évidence les points forts et les points faibles de la commune.

3. Actions futures

Les actions planifiées dans le futur sont évaluées de la même manière. La comparaison de l'évolution entre les deux graphiques (état actuel-état futur) souligne les potentiels et les carences de la politique communale et indique les possibilités concrètes d'actions.

4. Rapport Facteur 21

Le rapport Facteur 21 résume les résultats obtenus et constitue une base pour les décisions, la planification financière, la communication, etc.

5. La déclaration communale pour le développement durable

Une déclaration d'engagement sur la voie du développement durable complète l'analyse Facteur 21 et permet de pérenniser les choix des autorités. Outre l'engagement général de la commune en faveur des objectifs du développement durable, cette déclaration comprend également les objectifs de développement prioritaires pour les 4 années à venir, les structures de mise en oeuvre, ainsi que l'obligation de mener des contrôles de succès. La déclaration communale pour le développement durable est ratifiée par les autorités communales, cantonales et l'office fédéral du développement territorial (ARE).